

COURS DE DROIT DES OBLIGATIONS

COLLECTION CRFPA

COURS DE DROIT DES OBLIGATIONS

2022

4^e édition

À jour au 1^{er} mars 2022

Clément FRANÇOIS

Maître de conférences à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Garance CATTALANO

Professeure à l'université d'Orléans

Éditions IEJ de la Sorbonne

Avertissement

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « *copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective* » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « *toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite* » (art. L. 122-4). Toute représentation ou reproduction illicite, notamment sur les réseaux sociaux, ferait l'objet de poursuites engagées par l'université.

Conception maquettes couverture et intérieure : Clément FRANÇOIS

Copyright © Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2022

IEJ de la Sorbonne

12, place du Panthéon

75231 Paris Cedex 05

ISBN 978-2-38041-031-0



Parties rédigées par chaque auteur :

Clément FRANÇOIS

Partie 1 : Le droit des contrats

Partie 2 : La responsabilité civile extracontractuelle

Garance CATTALANO

Partie 3 : Les quasi-contrats

Partie 4 : Le régime général des obligations

Partie 5 : La preuve des obligations

Directeur de la collection CRFPA :

Clément FRANÇOIS

Citation des articles du Code civil

Les articles mentionnés uniquement par leur numéro sont des articles du Code civil.

Citation des arrêts

Les arrêts cités qui ne sont pas suivis de la mention « inédit » sont des arrêts publiés. Le numéro qui suit la référence de l'arrêt (numéro de pourvoi, numéro de décision, etc.) permet de retrouver facilement la décision dans les bases de données officielles en ligne comme Legifrance, EUR-Lex, etc.

SOMMAIRE

(Une table des matières détaillée figure à la fin de l'ouvrage.)

PRINCIPALES ABRÉVIATIONS	XI
AVANT-PROPOS.....	XIII
INTRODUCTION	1

PARTIE 1 : LE DROIT DES CONTRATS

LEÇON 1 : LA QUALIFICATION DU CONTRAT	11
LEÇON 2 : LA CONCLUSION DU CONTRAT	23
LEÇON 3 : LES CONDITIONS DE VALIDITÉ DU CONTRAT.....	63
LEÇON 4 : LES SANCTIONS DE L'INVALIDITÉ	137
LEÇON 5 : L'EXÉCUTION DU CONTRAT	171
LEÇON 6 : L'INEXÉCUTION DU CONTRAT	207

PARTIE 2 : LA RESPONSABILITÉ CIVILE EXTRA CONTRACTUELLE

LEÇON 1 : LE DOMAINE DE LA RESPONSABILITÉ EXTRA CONTRACTUELLE.....	243
LEÇON 2 : LA RESPONSABILITÉ POUR FAUTE.....	267
LEÇON 3 : LES RESPONSABILITÉS DU FAIT DES CHOSES	291
LEÇON 4 : LES RESPONSABILITÉS DU FAIT D'AUTRUI	323
LEÇON 5 : LE DOMMAGE	357
LEÇON 6 : LES CAUSES D'EXONÉRATION.....	383
LEÇON 7 : LA RÉPARATION	393
LEÇON 8 : LA RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS DÉFECTUEUX	405
LEÇON 9 : LA RESPONSABILITÉ DU FAIT DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION	425

PARTIE 3 : LES QUASI-CONTRATS

LEÇON 1 : LA GESTION D'AFFAIRES	445
LEÇON 2 : LE PAIEMENT DE L'INDU	455
LEÇON 3 : L'ENRICHISSEMENT INJUSTIFIÉ.....	461
LEÇON 4 : L'ILLUSION DE GAIN : L'EXEMPLE DES LOTERIES PUBLICITAIRES	469

PARTIE 4 : **LE RÉGIME GÉNÉRAL DES OBLIGATIONS**

LEÇON 1 : L'EXTINCTION AVEC SATISFACTION DU CRÉANCIER : LE PAIEMENT	477
LEÇON 2 : L'EXTINCTION SANS SATISFACTION DU CRÉANCIER	501
LEÇON 3 : L'EXTINCTION AVEC SATISFACTION INDIRECTE DU CRÉANCIER.....	517
LEÇON 4 : LES ACTIONS FAVORISANT LA SATISFACTION DU CRÉANCIER	531
LEÇON 5 : LES MODALITÉS DE L'OBLIGATION	549
LEÇON 6 : LES OPÉRATIONS TRANSLATIVES D'OBLIGATION	601
LEÇON 7 : LES AUTRES OPÉRATIONS SUR OBLIGATION	641

PARTIE 5 : **LA PREUVE DES OBLIGATIONS**

LEÇON 1 : LES RÈGLES RELATIVES À L'OBJET ET À LA CHARGE DE LA PREUVE	657
LEÇON 2 : LES RÈGLES RELATIVES AUX MODES DE PREUVE.....	665
LEÇON 3 : LES CONVENTIONS RELATIVES À LA PREUVE	695

INDEX ALPHABÉTIQUE	699
TABLE DES MATIÈRES	711
COLLECTION CRFPA	727

COLLECTION CRFPA

dirigée par Clément FRANÇOIS

Cours de droit des obligations 2022, 4^e éd., C. François et G. Cattalano

Cours de droit administratif 2022, 4^e éd., P. Brunet, I. Lamouri, D. Soldini et F. Duffaud

Cours de droit civil 2022, 4^e éd., J. Houssier, J. Laurent, F. Masson, M. Saulier et F. Viney

Cours de droit des affaires 2022, 4^e éd., R. Dalmau, M. Houssin, F.-X. Lucas et P. Rubellin

Cours de droit fiscal 2022, 2^e éd, G. Loustalet et A. Merchadier

Cours de droit international et européen 2022, 4^e éd., É. Farnoux, C. Prieto, L. Rass-Masson et S. Robin-Olivier

Cours de droit pénal 2022, 4^e éd., N. Jeanne et É. Letouzey

Cours de droit social 2022, 4^e éd., A. Fabre, F. Rosa et J. Icard

Cours de procédure administrative contentieuse 2022, 4^e éd., P.-O. Caille

Cours de procédure civile et de voies d'exécution 2022, 4^e éd., L. Veyre, H. Michelin-Brachet, M. Guez et O. Robin-Sabard

Cours de procédure pénale 2022, 4^e éd., N. Jeanne et É. Letouzey